

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 8 novembre 2022

Convocation du 2/11/2022

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, 14/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de novembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de novembre sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

Président : Armelle PONCET

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Armelle PONCET, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Magalie MARTIN, Anne MAYER, Frédéric BRUERE.

Absents : Vincenzo AGRELO, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Olivier CHARRIER et Christophe GAIGNON.

Bon pour pouvoir : néant

DCM 2022-36 DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de régulariser la TVA non récupérée sur les mandats d'investissement payés en 2021.

Il est proposé la décision modificative suivante :

Section investissement :

Chapitre 021 dépenses + 53.128,44 €

021 recettes + 53.128,44€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide la réalisation des écritures indiquées ci-dessus et autorise la décision modificative sus indiquée.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS,
Le 14/11/22
Le Maire,
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur, le 14/11/2022
Et de la mise en ligne le 14/11/2022

Le secrétaire

Accusé de réception en préfecture
049-214900458-20221114-DCM2022-36-DE
Date de télétransmission : 14/11/2022
Date de réception préfecture : 14/11/2022